

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION
chargée d'examiner les objets suivants :**

- Election complémentaire d'un juge à 100% au Tribunal cantonal (GC 079)
- Election complémentaire d'un juge à 80% au Tribunal cantonal (GC 080)
- Election complémentaire d'un juge à 50% au Tribunal cantonal (GC 081)

Préambule

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Les juges du Tribunal cantonal sont désignés par le Grand Conseil (GC) pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2013. Sur proposition du Bureau du Grand Conseil, le Grand Conseil fixe par décret leur nombre et leur taux d'activité, article 68 de la loi d'organisation judiciaire (LOJV). Conformément à l'article 131 de la Constitution vaudoise (CST-VD) et aux articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil (LGC), la Commission de présentation est chargée de préavisier sur l'élection des juges cantonaux.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation sur l'élection complémentaire de trois juges (taux d'activité : 100%, 80% et 50%) au Tribunal cantonal. Il faut encore préciser que le poste à 100% est une élection aux 1er et 2ème tours alors que les postes à 80% et 50% sont des élections aux 3ème et 4ème tours.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le 19 septembre, le 3 octobre et le 8 octobre 2013 (sans la présence des experts de la commission) pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : M. Jacques Ansermet (Président) ; Mmes Stéphanie Apothéloz, Anne Baehler Bech, Fabienne Despot ; MM. Jérôme Christen (excusé le 19 septembre 2013), Régis Courdesse, Jacques Perrin et Nicolas Rochat Fernandez (Vice-président). La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par ses trois experts indépendants, MM. Louis Gaillard, Philippe Reymond, Philippe Richard. M. Jean-Jacques Schwaab était excusé pour les séances du 19 septembre et du 3 octobre 2013. M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Travail de la Commission de présentation pour préavisier sur l'élection de juges à 100%, 80% et 50%.

La Commission de présentation a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le mardi 30 juillet 2013 dans cette dernière. A la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le jeudi 29 août 2013, treize personnes avaient déposé leur dossier, certains candidats sollicitant parfois deux postes.

La Commission de présentation a entendu les candidats selon les modalités d'entretien définies par la commission au début de la législature politique, qui couvrent notamment les thèmes suivants : les motivations du candidat, ses connaissances de l'environnement et sa vision de la justice, ses

compétences juridiques, sa personnalité et ses aptitudes personnelles. Les durées des entretiens ont avoisiné 45 minutes. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité de chaque candidat, dont les qualités d'indépendance et de vision de la justice vaudoise ont été analysées avec soin.

Préavis de la Commission de présentation

Remarque préalable : outre les personnes préavisées favorablement, ce rapport ne cite que les candidats ayant décidé de maintenir leur candidature malgré le préavis négatif de la commission. A l'issue des auditions, les experts ont rendu, à l'unanimité, un préavis positif à l'égard de neuf des treize candidats entendus, dont les personnes qui maintiennent leur candidature sont :

Pour le poste de juge cantonal à 100%

Avis positif des experts : Monsieur Andrea Braconi et Madame Céline Courbat.

Pour le poste de juge cantonal à 80%

Avis positif des experts : Madame Céline Courbat, Monsieur Patrick Gigante et Monsieur Guillaume Vianin.

Pour le poste de juge cantonal à 50%

Avis positif des experts : Madame Natacha Berberat et Madame Viviane Aebi.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des trois experts, les membres de la commission ont délibéré à leur tour. Les commissaires, après un examen attentif des qualités, expériences et sensibilités politiques des candidats, ont émis à la majorité un préavis positif à l'égard des trois candidatures suivantes :

- Madame Natacha BERBERAT (1966), candidate à un poste de juge cantonale à 50%
- Madame Céline COURBAT (1978), candidate à un poste de juge cantonale à 80%
- Monsieur Andrea BRACONI (1960), candidat à un poste de juge cantonal à 100%

Ce choix ne remet cependant aucunement en question les compétences ou la qualité des autres candidatures déposées. Ce choix difficile entre plusieurs excellentes candidatures a été dicté d'une part par les meilleurs profils en présence et d'autre part par l'analyse politique des commissaires selon leur sensibilité propre.

Suite au préavis de la Commission de présentation, cinq candidats ont décidé de maintenir leur candidature malgré un préavis négatif de la commission. Il s'agit des candidatures suivantes :

- Madame Viviane AEBI (1965), candidate à un poste de juge cantonale à 50%
- Monsieur Patrick GIGANTE (1961), candidat à un poste de juge cantonal à 80%
- Madame Isabelle GUISAN (1953), candidate à un poste de juge cantonale à 80%

Remarque : Mme Isabelle GUISAN est déjà juge au Tribunal cantonal au taux de 70%. Elle sollicite donc la possibilité d'être élue à 80% à la place de son poste actuel. En cas d'élection, cela nécessitera sa démission du poste actuel et une nouvelle recherche de candidat, afin de repourvoir ce poste à 70%.

- Monsieur Guillaume VIANIN (1967), candidat à un poste de juge cantonal à 80%
- Madame Céline COURBAT (1978), candidate à un poste de juge cantonale à 100%

Remarque : Mme Céline COURBAT est déjà préavisée favorablement par la commission pour le poste à 80%. En cas de succès pour le poste à 100%, Mme Céline COURBAT renonce naturellement au poste à 80%.

Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement les candidatures de **Mme Natacha Berberat à 50%**, de **Mme Céline Courbat à 80%** et de **M. Andrea Braconi à 100%** au Tribunal cantonal.

Chésereux, le 24 octobre 2013

Le Président rapporteur :
(signé) Jacques Ansermet

Les dossiers des candidat-e-s sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront également disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.